

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 2

Rubrik: Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne
Téléphone 1808 ○○○○○○○○○○ Compte de chèques postaux N° III 1366

Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne

SOMMAIRE:

	Page
1. Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse	17
2. L'assurance populaire par la collaboration des organisations coopératives et syndicales	21
3. Les cheminots et la loi sur les fabriques	25
4. Générosité anti-économique	26

	Page
5. Les Accapareurs	28
6. Congrès et conférences	29
7. Le mouvement syndical international pendant l'année 1912	33
8. Mouvement syndical international	34
9. Faits divers	35

Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Fédération des tailleurs et couturières.

De graves conflits viennent d'éclater entre la Fédération des ouvriers tailleurs et la Société patronale pour l'industrie du vêtement. Messieurs les patrons s'entêtent à vouloir réprimer toute action de l'organisation syndicale ouvrière en vue d'une amélioration générale des conditions de travail.

Ce n'est pas là un phénomène nouveau. Depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire depuis qu'il existe des associations patronales, nous avons dû constater que la résistance du patronat contre toute tentative d'amélioration du sort des travailleurs n'a fait qu'augmenter.

Ce qui change de temps à autre, c'est la tactique, la manière de s'y prendre pour entraver l'action ouvrière. Parfois les patrons font semblant de reconnaître « en principe » le bien-fondé des revendications ouvrières, puis après de longs pourparlers, ils finissent par déclarer qu'il leur serait impossible d'accorder ce que les ouvriers réclament. Dans les cas où il paraît difficile de tromper les syndiqués, les patrons ou leurs agents cherchent à détourner les ouvriers de l'action syndicale en leur faisant des promesses à chacun individuellement.

Et finalement, quand toutes les ruses n'ont pas suffi pour arrêter un mouvement de salaire, on risque le conflit, si l'objet paraît assez important. Nos patrons tailleurs savent que la fédération centrale à laquelle ils ont affaire, englobe un bon noyau de travailleurs conscients qui ne se laissent pas facilement prendre au piège. Ils ont donc tout de suite songé à l'éventualité d'une lutte, dès qu'ils ont eu connaissance des décisions prises par les assemblées ouvrières au sujet du mouvement de salaire en cours.

Messieurs les patrons pensèrent qu'en préparant en sourdine la lutte, celle-ci deviendrait désastreuse pour l'organisation ouvrière. Ils ont cru que le fait d'un mouvement général, c'est-à-dire d'un mouvement s'étendant à plusieurs villes à la fois, serait à leur avantage, du moment que la fédération ouvrière se trouvera engagée presque au-dessus de ses forces.

Seulement les camarades du comité de la fédération centrale des ouvriers tailleurs ont veillé et un vent favorable leur a transmis des documents importants, par lesquels ils ont pu se rendre compte à temps utile des mines préparées contre eux par l'aimable comité de la société patronale. Voici ces documents:

Société patronale suisse
pour
l'industrie du vêtement
(S. A. S.)

Bâle, le 26 février 1914.

Appel aux membres du S. A. S.

Chers collègues,

Comme cela doit être connu de tous les collègues, les sections d'Aarau, Bâle, Lucerne et St-Gall sont engagées dans un mouvement de salaire avec les ouvriers, et très probablement, vu les revendications exagérées de ceux-ci, la grève éclatera.

Les quatre sections se trouvant engagées dans ce mouvement se sont formées en un cartel résolu pour se

défendre contre ce désir de grève

et sont fermement décidées, cette fois, d'opposer un « Halte-là » aux revendications des ouvriers organisés, et d'entrer dans

une lutte vive

dans le ferme espoir que c'est le seul moyen pour mettre un frein à ce

désir de grève qui est devenu une passion.

Et, maintenant, le comité directeur se voit obligé, pour mener à bien cette lutte, de mettre

déjà en vigueur le moyen de travail d'assistance prévu par le § 17 du règlement.

Nous invitons tous les membres ayant droit au travail d'assistance de s'annoncer chez le président de sa section respective, pour que celui-ci puisse faire parvenir de suite les bons au secrétariat.

L'idée heureuse de faire confectionner déjà maintenant du travail d'assistance est venue des

collègues de Zurich

dans l'espoir que l'accumulation de travaux sera évitée de cette manière.

Chaque collègue devrait aussi engager autant d'ouvriers que possible et les faire travailler très passivement, afin que la caisse syndicale ne puisse pas se fortifier.

Suivant un vœu pressant exprimé de divers côtés, nous prions les collègues qui confectionnent du travail d'assistance, de bien vouloir ne pas prendre en considération la taxe pour coupeur prévue au § 25 de notre règlement, vu que les collègues qui se trouvent en lutte souffrent déjà énormément financièrement et économiquement.

Cela serait faire acte de solidarité si ce vœu était exaucé.

Pour éviter, dans la livraison des fournitures prescrites dans le § 24 du règlement, des abus comme il s'en est passé quelques-uns malheureusement l'année dernière, nous invitons tous les collègues à ne porter en compte que le prix d'achat effectif seulement.

Le comité directeur adresse la requête du cartel aux présidents des sections, dans lesquelles doit se confectionner du travail d'assistance, pour que ceux-ci rédigent, aussi vite que possible, dans une séance de commission ou de section, un tarif exact pour les fournitures et pour la main-d'œuvre concernant les pièces isolées ou l'habillement complet prévues au § 25 du règlement, auquel chaque membre aidant devra se conformer.

Nous invitons les sections de nous faire parvenir un exemplaire de ce tarif, pour que nous soyons en mesure, à la demande des membres ayant besoin du travail d'assistance, de donner des renseignements désirés en tout temps, et, éventuellement, d'éviter les abus qui pourraient se produire.

Nous faisons un pressant appel aux présidents de section pour que ceux-ci fassent, cette fois, tous leurs devoirs, afin de ne pas augmenter les difficultés de notre lourde tâche qui est pleine de responsabilités, ou même de la faire échouer.

Le commandement de notre propre conservation nous oblige d'entrer en lutte avec le ferme espoir

que nous triompherons cette fois.

C'est pourquoi chaque collègue doit faire son devoir de sa « propre » volonté.

Nous tiendrons toujours les collègues au courant des événements importants qui pourraient se produire; jusqu'à maintenant, sur aucune place il a été obtenu un arrangement quelconque, et cela sera l'affaire de la deuxième séance ordinaire du cartel, qui aura lieu très prochainement, de décider définitivement sur les dernières concessions qu'auront à faire les dites sections aux ouvriers.

« Vive la solidarité! »

Avec salutations confraternelles.

Le comité directeur du S. A. S.,

Le président:

Le secrétaire:

Victor Settelen.

W. Brandenberger.

NB. Cette circulaire a été remise à chaque membre.

* * *

Le comité central de la fédération ouvrière ajoute les commentaires suivants au message patronal:

Les réactionnaires au travail.

Le plus incroyable est arrivé. Fidèles à leur ancien principe: « A bas les esclaves du travail! », nos petits et grands despotes sont en train de détruire économiquement les collègues luttant pour des conditions d'existence dignes de l'humanité. Celui qui ne voulait pas encore croire que le deuxième gouvernement de la Société suisse des patrons tailleurs n'était pas meilleur que le premier gouvernement sous le sceptre d'un Diebold, changera vraisemblablement d'idée après la lecture du document secret ci-dessus. La Société suisse des patrons tailleurs se montre par cette circulaire comme une des organisations patronales des plus réactionnaires et des plus cruelles existantes. Son comité directeur s'élance d'une manière la plus sournoise et avec une férocité sans limite sur ses victimes, pour les ruiner économiquement. Le plus petit mouvement de leurs ouvriers, vivant jusqu'à la fin de leurs jours dans des conditions de dépendance économique, déchaîne en eux les plus bas sentiments de vengeance. Les prolétaires qui vivent, par suite de la folle situation économique actuelle de la classe capitaliste, dans des conditions économiques les plus misérables qu'on puisse s'imaginer, malgré tous les sacrifices, devraient se tenir coi comme des bêtes de somme et supporter toutes les privations et toutes les misères sans murmurer. Stupidement, comme un être humain en qui la misère a tué tout sentiment supérieur, l'ouvrier devrait supporter le joug d'un esclave salarié moderne jusqu'à la fin de ses jours. Rien ne peut ramener les patrons tailleurs à la raison. Verbalement et oralement nous avons essayé de leur faire comprendre que les ouvriers se voient obligés de revendiquer une petite augmentation de salaire

non pas par désir de grève,

mais seulement par suite de leur misère économique. Nous avons publié dans le n° 3 de notre organe fédératif un budget de ménage, qui n'a pas été dressé par nous, mais bien par un de leurs compagnons de classe, par un maître tailleur. D'après ce budget, un ouvrier marié, même vivant dans des conditions les plus modestes, devrait avoir

un salaire annuel de 2343 fr.,

ce qui ferait pour 300 jours entiers de travail par année un salaire journalier de fr. 7.81 ou un salaire hebdomadaire de fr. 46.86. Où sont les collègues qui peuvent présenter un tel gain? Ce sont des exceptions extrêmement rares. Mais, par contre, la grande majorité gagne 1500 à 1700 fr. au plus. Et justement de Bâle, siège du comité directeur de la Société suisse des patrons tailleurs, il nous a été donné connaissance qu'une grande partie de nos collègues ont gagné pendant de nombreuses semaines, l'une après l'autre, à peine 12 à 15 fr. par semaine. Comment peut-on encore là s'hasarder à faire des reproches à ceux dont les besoins obligent à lutter pour obtenir de meilleures conditions. Vraiment, il serait plus noble et plus louable de la part de messieurs les patrons tailleurs d'aider à améliorer ces conditions misérables et honteuses, occasionnées par eux, que de s'efforcer à les maintenir éternellement. S'ils respectaient l'homme en l'ouvrier, il ne serait pas possible qu'ils puissent les laisser avec indifférence à leur destin. Il est vraiment ignominieux de décider

une lutte brutale

contre des ouvriers cherchant à améliorer dans une mesure des plus modestes leur triste sort. Cela est véritablement une cruelle ironie de toute l'intelligence et raison humaine. Nous nous demandons involontairement si maintenant tout le bon sens et l'esprit de jugement ont été emportés par le diable, ou ce qui bourdonne au juste dans un tel cerveau patronal. N'est-ce pas déjà une grande stupidité de parler

d'un désir de grève devenu une passion?

Nous n'avons jamais regardé la grève comme un moyen propre, mais seulement comme moyen employé pour un but, et cela comme le tout dernier moyen, lorsque tous les autres qui sont à notre disposition se montrent sans résultat dans leur application. Cette fois aussi une entente serait possible, si la bonne volonté ne faisait pas défaut chez les patrons tailleurs. Jusqu'à présent, les ouvriers ont toujours été prêts à éviter les conflits aigus. Mais, naturellement, lorsque les patrons voulaient à tout prix la lutte, ils ne se sont, il est vrai, jamais retirés. Et si quelques membres appartenant à la Société des patrons tailleurs de Zurich trouvent nécessaire de lever de nouveau

l'hache de combat de l'année dernière, alors nous saurons nous défendre contre cette attaque. Leur haine fanatique contre des ouvriers loyaux et raisonnables ne nous détournera pas de notre effort à obtenir des conditions dignes de l'humanité. Le plan lâche et misérable, qui a pour but de saigner à blanc notre caisse de résistance, échouera comme dans les années 1908 et 1910. Même

la tactique brutale de la famine lente

aura un effet tout contraire à celui prévu par ses promoteurs. Cela caractérise seulement ces messieurs et nous montre de quelles actions ils sont capables. La colère et le mécontentement des ouvriers ont pour motif, dans beaucoup de cas, l'occupation tout à fait insuffisante qui s'est pratiquée jusqu'à aujourd'hui. Nous savons déjà que de nombreux collègues de Bâle, Lucerne, depuis plus de dix semaines, ne recevaient qu'une pièce à la fois et même pas de travail du tout. Mais nous ne crûmes pourtant pas trouver un esprit si borné, même chez le patron le plus endurci, de vouloir combattre ce mécontentement en aggravant encore la misère existante. Vouloir donner le contentement à l'ouvrier de cette manière, c'est vouloir attraper le diable par la queue. Et que les patrons fassent, dans leur colère sans bornes, ce qu'ils pensent ne pouvoir éviter,

nous sommes prêts pour la lutte.

A la solidarité patronale, nous opposerons dans une mesure plus grande la solidarité ouvrière. Jusqu'à maintenant, nous n'avons en aucune façon aggravé la situation d'une manière inutile, pourtant nous ne manquerons pas d'aviser nos collègues de l'étranger, qu'ils seront attirés en Suisse, par des annonces alléchantes de la part des membres de la société patronale, pour être, comme ils le disent eux-mêmes dans leur circulaire,

employés insuffisamment et passivement.

Après cet éclaircissement, nos collègues à l'étranger ne seront pas si idiots pour quitter des conditions réglées pour venir travailler à des conditions irrégulières. Si nous leur disons, en outre, qu'ils sont destinés à servir d'instruments criminels contre leurs collègues en lutte, ils rejeteront avec la plus grande colère une telle prétention.

A la faim s'ajoute encore l'injure,

c'est trop de bassesses pour que quelqu'un ait le désir de faire connaissance avec ces peu scrupuleux patrons. De même les collègues qui sont déjà arrivés auront vite assez de cette « noble philanthropie », et quitteront bientôt ces lieux peu hospitaliers. Si le manque d'ouvriers capables venait bientôt à se faire sentir, que la Société suisse des patrons tailleurs ne vienne pas se plaindre vers nous, car nous rejetons énergiquement toute responsabilité pour les suites qui surviendront, même

si des patrons tailleurs innocents et ne participant pas à la lutte étaient atteints par les mesures prises par nous.

Collègues, vous savez maintenant que vous devez être sur votre garde-à-vous, si vous ne voulez pas vous laisser employer comme de vulgaires traîtres et coquins contre vos propres collègues de travail et de souffrances. Pensez un peu quel outrage vous commettriez, si vous remplissiez au service des exploiters le rôle abominable d'un Judas contre vos propres collègues luttant pour le droit et la liberté. L'acte du briseur de grève est le plus grand crime commun que puisse accomplir un ouvrier ayant du tact et du sentiment vis-à-vis de ses compagnons de classe. Que diriez-vous, si quelqu'un venait vers vous et vous déclarait: « Nous avons décidé de commettre un crime sur tel ou tel autre être humain, pourtant nous voulons pas le perpétrer personnellement nous-mêmes, mais nous vous chargeons de le faire. » Vous déclareriez avec terreur: « Quoi, vous décidez de commettre un crime sur un de mes collègues et je dois le perpétrer? Me croyez-vous capable de commettre un tel acte de folie? » Collègues, ce n'est pas autre chose avec l'enrôlement des briseurs de grèves. Les patrons décident de briser la grève et vous devez commettre l'action. Cependant vous ne ferez pas cela. Vous ne salirez pas votre honneur pour d'autres qui ne vous connaissent que lorsqu'il s'agit de vous employer comme traîtres. C'est pour cela que vous devez être prudents et que vous devez observer la mise à l'interdit. Les villes d'Aarau, Bâle, Hérissau, Gossau, Lucerne, Rorschach et St-Gall sont rigoureusement mises à l'interdit pour les tailleurs pour hommes et pour dames, qu'aucun collègue ne se rende dans une de ces villes.

Vive la solidarité!

Zurich, le 14 mars 1914.

*Le comité central
de la Fédération suisse des ouvriers tailleurs
et couturières.*

Le lock-out dans le Leberberg.

Pour les enfants des lock-outés.

Vendredi 17 avril, l'exode des enfants a commencé. Quarante enfants de 4 à 12 ans ont été conduits à Olten. Le départ de ces bambins et leur arrivée à Olten furent des plus impressionnants. En gare de Granges, le spectacle étonnait les plus endurcis; quoique toutes les mamans soient assurées que leurs enfants seront bien traités chez les camarades d'Olten, on se rendait compte que la séparation constituait pour elles un sacrifice très grand et qu'elles ne l'acceptaient que parce que bien résolues à lutter longtemps encore.

A Soleure, tout ce petit monde était conduit à la Maison du Peuple, où il prenait un repas offert par les camarades de cette ville; puis, après avoir été fêté, il reprenait le chemin de la gare et, tôt après, était emporté à Olten.

La réception fut grandiose; plusieurs milliers de personnes ont salué l'arrivée de ces petits dont les parents sont victimes du patronat du Leberberg. Tout était merveilleusement organisé; la répartition des enfants avait été préparée, si bien que les petits lock-outés ont de suite trouvé, dans leurs nouvelles familles, des petits amis du même âge qu'eux.

Dimanche, les camarades d'Olten ont organisé une promenade en commun et ont conduit cette grande famille au « Château d'Olten ».

Le journal socialiste *Neue Freie Zeitung* publie tous les deux jours une nouvelle sur nos petits « émigrants » et envoie un numéro gratuit à tous les parents.

* * *

Lundi matin, les lock-outés prenaient part à une manifestation d'un autre genre. Un des principaux militants de Granges, dont les services étaient très appréciés, notamment aux « Prud'hommes » et qui jouait un rôle important dans le lock-out, vient de quitter le pays. Plusieurs centaines de lock-outés, musique en tête, ont accompagné ce camarade jusqu'au train qui devait l'emporter. Une délégation restreinte, composée de « lock-outés » lui a tenu compagnie jusqu'à Soleure.

* * *

Les soupes communistes fonctionnent très bien. On est obligé d'admettre que la quantité ne se fait pas au détriment de la qualité, puisque les préposés à ce service ont été obligés d'établir un contrôle très serré, tant la demande est forte. On nous assurait à Granges que plusieurs employés de bureau se considérant comme lock-outés, avaient trouvé moyen de se faire servir de la soupe. Certains camarades affirment que certains patrons sont dans le même cas!...

* * *

Dimanche 3 mai, aura lieu à Soleure une grande manifestation syndicale et socialiste pour protester contre l'attitude des patrons du Leberberg et contre la mise de piquet de la troupe. Des discours seront prononcés par des camarades syndiqués et socialistes.

Ces touchantes manifestations de solidarité devaient faire comprendre aux patrons de Granges que le côté moral de la lutte qu'ils ont provoquée, n'est pas en leur faveur, et qu'avec un adversaire tel que la F. O. I. H., il serait plus intelligent de s'entendre que de poursuivre une lutte qui ne peut pas aboutir à la déroute de l'organisation ouvrière.

Comité central de la F. O. I. H.